

**RAPPORT DU COMITE PERMANENT
SUR L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES (SCAF)**

RAPPORT DU COMITE PERMANENT SUR L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES (SCAF)

En vue d'une première discussion, le comité permanent sur l'administration et les finances (SCAF) a examiné les questions suivantes de l'ordre du jour :

Examen des états financiers vérifiés de 1993 (CCAMLR-XIII/3)
Nomination d'un commissaire aux comptes (CCAMLR-XIII/3 et CCAMLR-XIII/6)
Examen du budget de 1994 (CCAMLR-XIII/4)
Lignes directrices concernant la distribution des publications (CCAMLR-XIII/7)
CCAMLR Science (CCAMLR-XIII/BG/10)
Coût des réunions (CCAMLR-XIII/8)
Budget de 1995 et prévisions budgétaires pour 1996 (CCAMLR-XIII/4)
Examen de la formule de calcul des contributions des Membres (CCAMLR-XIII/5)
Drapeau de la CCAMLR

ETATS FINANCIERS VERIFIES

2. **Le Comité a recommandé à la Commission d'adopter les états financiers tels qu'ils sont présentés dans CCAMLR-XIII/4.** Il a noté que le rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers de 1993 n'émettait aucunes réserves sur le respect du Règlement financier et des normes comptables internationales.

NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

3. **Le Comité a recommandé à la Commission de nommer l'Australian National Audit Office commissaire aux comptes pour les exercices fiscaux de 1994 et 1995.** Il a estimé que, du fait que le mandat de l'Australian National Audit Office était venu à expiration, il était approprié de le renouveler pour une nouvelle période de deux ans.

4. **Le Comité a recommandé à la Commission d'adopter les changements à apporter au Règlement financier, lesquels figurent à l'Appendice 1 du présent rapport.** Ces changements sont nécessaires pour permettre à la Commission de ne faire effectuer qu'une vérification simplifiée des états financiers certaines années dans le but de réduire les frais.

5. **Le Comité a recommandé à la Commission de ne faire effectuer qu'une vérification simplifiée des états financiers de 1994.** Il a avisé la Commission qu'il n'était pas nécessaire de faire effectuer une vérification complète pour l'année en cours, et qu'une vérification moins approfondie lui permettrait de réduire les frais de A\$ 4 000.

EXAMEN DU BUDGET DE 1994

6. Le Comité a noté qu'il était anticipé qu'aucun poste de dépenses ne dépasse les prévisions budgétaires de 1994.

DIRECTIVES CONCERNANT LA DISTRIBUTION DES PUBLICATIONS

7. Tout en reconnaissant les problèmes qui ont résulté de l'application, en 1993, des directives concernant la distribution des publications, le Comité a noté que la plupart de ces problèmes ne tenaient qu'à la période de mise en place. Il ne conviendrait pas, par conséquent, que la Commission abandonne la décision, prise en 1993, d'introduire une nouvelle réglementation pour une période d'essai de deux ans. **Le Comité a recommandé à la Commission de charger le secrétariat de correspondre avec les Membres pendant la période d'intersession pour obtenir des informations sur les effets indésirables que l'introduction de ces directives pourrait avoir sur la promotion des activités de la CCAMLR.**

CCAMLR SCIENCE

8. Le Comité a reçu le rapport du secrétaire exécutif (CCAMLR-XIII/BG/10) ainsi que l'avis verbal du président du Comité scientifique. Malgré les nombreux problèmes qui ont été rencontrés au cours de la production de la publication, les dépenses budgétaires n'ont pas été dépassées, et *CCAMLR Science* a été très apprécié par les membres du Comité scientifique. En raison de la distribution très récente de la première édition, il est encore trop tôt pour évaluer le nombre d'abonnés potentiels à cette publication. Le Comité a décidé qu'il n'était pas nécessaire de fournir de nouveaux avis à la Commission sur *CCAMLR Science*.

COÛT DES RÉUNIONS

9. Le Comité a examiné les différentes possibilités de réduction des dépenses exposées dans le document CCAMLR-XIII/8 préparé par le secrétariat, et a convenu qu'il n'est pas, à l'heure

actuelle, en mesure de recommander à la Commission de nouvelles réductions des dépenses en ce qui concerne les réunions annuelles de la Commission et du Comité scientifique. Le secrétariat devrait, toutefois, continuer, dans toute la mesure du possible, à réduire ses dépenses.

BUDGET DE 1995

10. **Le Comité a recommandé à la Commission d'approuver les postes budgétaires figurant au tableau annexé.** Les dépenses figurant au budget de 1995 s'élèvent à A\$1 691 000 par rapport à celles de 1994 qui s'élevaient à A\$1 633 000. L'augmentation de A\$58 900 représente une hausse de 3,5% qui, compte tenu de l'inflation, représente une hausse réelle nulle. Le Comité a tout particulièrement pris note des efforts du Comité scientifique qui a réussi à maintenir l'augmentation de son budget à un taux inférieur à celui de l'inflation.

11. Le Comité a noté que, selon le secrétariat, la Commission avait confié davantage de tâches au secrétariat sans pour autant avoir augmenté proportionnellement ses ressources. Le Comité a recommandé à la Commission de traiter la question de la manière suivante :

- **en attribuant un ordre de priorité aux tâches devant être accomplies;**
- **en incluant, dans tout projet d'activité présenté à la Commission ou au Comité scientifique, un état des dépenses financières qui pourraient en découler; et**
- **en chargeant le secrétariat de préparer deux propositions budgétaires différentes (l'une avec un taux d'augmentation, l'autre avec une augmentation réelle nulle), qui seraient examinées à la réunion de 1995 du comité permanent chargé de l'administration et des finances. Ces propositions incluraient ou supprimeraient les tâches à accomplir selon l'ordre de priorité établi par la Commission.**

PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 1996

12. Le Comité a noté que les dépenses prévues au budget de 1996 s'élevaient à A\$1 759 700.

13. **Le Comité a recommandé à la Commission de calculer les contributions des Membres au budget de 1995 selon la formule actuelle.** Il a examiné le rapport du secrétariat sur la nouvelle formule de calcul des contributions des Membres au budget de 1995. Après avoir discuté certains aspects de la formule suggérée par le secrétariat, il est arrivé à la conclusion qu'il conviendrait d'apporter quelques révisions à l'ancienne formule. En effet, il serait souhaitable de parvenir à un partage plus équitable des contributions, que ce soit entre les Membres engagés dans des activités de pêche, ou entre ceux-ci et les Membres qui ne le sont pas. Certains Membres ont suggéré d'adopter provisoirement, pour un an, la nouvelle formule proposée, alors que d'autres ont avancé quelques changements à lui apporter. D'autres encore ont déclaré que, du fait que leurs réserves n'avaient pas été prises en considération dans cette formule, ils n'étaient pas disposés à l'adopter.

14. En conséquence, le Comité a estimé que, malgré le fait que l'on se soit accordé sur de nombreux principes contenus dans la nouvelle formule, il n'était en mesure, à ce stade, d'approuver ni son adoption, ni des amendements qui permettraient de parvenir à un accord. Il a convenu de continuer à utiliser l'ancienne formule en 1995, étant entendu qu'il poursuivrait des négociations pendant la période d'intersession sur les principes de base de la nouvelle formule, avec pour objectif premier, de garantir un accord général à la prochaine réunion.

15. A cet effet, il a encouragé tous les Membres à revoir leur position et à adresser des commentaires ou de nouvelles propositions aux autres Membres et au secrétariat pendant la période d'intersession. Il a chargé le secrétariat de préparer et de distribuer un texte regroupant toutes ces propositions afin de permettre aux Membres de poursuivre les négociations durant la période d'intersession. Il a convenu de s'efforcer de créer une nouvelle formule qui pourrait être adoptée à la prochaine session de la Commission.

DRAPEAU DE LA CCAMLR

16. Le secrétaire exécutif a présenté au Comité deux modèles de drapeaux éventuels que les Membres devaient examiner avant la discussion de cette question à la séance plénière de la Commission.

AUTRES QUESTIONS

17. Le Comité, ayant noté qu'il n'avait pas disposé du temps qui lui aurait été nécessaire pour discuter toutes les questions qui lui avaient été renvoyées, **recommande à la Commission de le charger d'entamer des discussions informelles sur les questions du budget de 1995 la veille de l'ouverture de la réunion de la Commission.**

18. Suite aux discussions relatives au budget de 1995, le Comité a pris connaissance de propositions avancées par le comité permanent sur l'observation et le contrôle (SCOI). Parmi celles-ci, on notera la création de formulaires de contrôle et d'un glossaire dans les langues de tous les Membres menant des activités de pêche dans la zone de la Convention, or ces propositions n'avaient fait l'objet d'aucune disposition dans le budget de 1995. Le secrétariat a été chargé d'aviser la Commission des implications financières de ces propositions afin de lui permettre de statuer sur cette question en connaissance de cause.

SUGGESTION DE REVISIONS A APPORTER AU REGLEMENT FINANCIER
AFIN DE PERMETTRE DES VERIFICATIONS SIMPLIFIEES

11.3 Au cas où la Commission demanderait qu'il soit procédé à une vérification complète, le commissaire aux comptes devrait examiner les déclarations de la manière prescrite par les standards de vérification généralement acceptés et devrait présenter à la Commission un compte rendu de toutes les questions pertinentes, y compris :

- a) le fait que, selon lui, les déclarations reposent sur des comptes et des enregistrements justes;
- b) le fait que les déclarations sont en accord avec les comptes et les enregistrements; ou
- c) le fait que, selon lui, les revenus, les dépenses et les investissements de fonds, l'acquisition et la vente de biens par la Commission pendant l'exercice étaient conformes à ce Règlement financier; et
- d) des observations sur l'efficacité et l'économie des procédures financières et la conduite des affaires, le système comptable, les contrôles financiers intérieurs et l'administration et la gestion de la Commission.

11.4 Au cas où la Commission demanderait qu'il soit procédé à une vérification simplifiée, le commissaire aux comptes devrait examiner les déclarations et les contrôles comptables en vigueur. Il informerait la Commission des doutes qu'il pourrait avoir quant au fait que :

- a) les déclarations reposent sur des comptes et des enregistrements justes;
- b) les déclarations sont en accord avec les comptes et les enregistrements; ou
- c) les revenus, les dépenses et les investissements de fonds, l'acquisition et la vente de biens par la Commission pendant l'exercice étaient conformes à ce Règlement financier.

Les paragraphes suivants de l'Article 11 seront renumérotés.

PREVISIONS DES REVENUS ET DES DEPENSES POUR 1994,
BUDGET PROVISOIRE POUR 1995 ET PREVISIONS BUDGETAIRES POUR 1996

(Dollars australiens)

Budget pour 1994			Poste	Sous-poste	Budget	Prévisions
(1)	(2)	(3)			provisoire	budgétaires
Budget adopté en 1993	Projections au 31/12/94	Ecart par rapport au budget			de 1995	pour 1996
					(4)	(5)
REVENUS						
1 355 100	1 328 261	-26 839		Contributions des Membres	1 417 500	1 465 000
				Postes de l'année précédente		
0	0	0		- Arriérés des contributions	0	0
28 900	24 047	-4 853		- Interêts	29 500	36 000
0	0	0		- Contributions des Membres	0	0
0	0	0		- Contrib. des nouveaux Membres	0	0
249 000	269 539	20 539		- Imposition du personnel	244 900	264 600
0	11 153	11 153		- Excédent	0	0
<u>1 633 000</u>	<u>1 633 000</u>	<u>0</u>		Total Revenus	<u>1 691 900</u>	<u>1 765 600</u>
DEPENSES						
GESTION DES DONNEES						
6 400	6 400	0		Biens d'équipement	6 600	6 800
3 700	3 700	0		Biens de consommation	3 800	3 900
60 300	60 300	0		Travail à forfait	72 400	82 700
11 400	11 400	0		Maintenance	11 800	12 200
5 500	5 500	0		Exploitation en temps partagé	5 700	5 900
<u>87 300</u>	<u>87 300</u>	<u>0</u>		Total Gestion des données	<u>100 300</u>	<u>111 500</u>
REUNIONS						
<u>388 200</u>	<u>388 200</u>	<u>0</u>		Total Réunions	<u>401 800</u>	<u>414 500</u>
PUBLICATIONS						
<u>103 400</u>	<u>103 400</u>	<u>0</u>		Total Publications	<u>96 400</u>	<u>96 800</u>
COMITE SCIENTIFIQUE						
<u>127 200</u>	<u>127 200</u>	<u>0</u>		Total Comité scientifique	<u>127 800</u>	<u>131 300</u>
DEPENSES DU SECRETARIAT						
19 100	19 100	0		Administration	16 200	16 700
247 800	247 800	0		Indemnités	242 100	264 800
5 100	5 100	0		Véhicules	4 900	5 100
29 400	29 400	0		Communications	30 400	31 400
3 800	3 800	0		Faux frais	3 900	4 000
3 800	3 800	0		Documentation	3 900	4 000
29 200	29 200	0		Fournitures de bureau	30 200	31 200
9 000	9 000	0		Locaux	9 300	9 600
544 300	544 300	0		Salaires	588 100	601 000
35 400	35 400	0		Déplacements	36 600	37 800
<u>926 900</u>	<u>926 900</u>	<u>0</u>		Total Dépenses du secrétariat	<u>965 600</u>	<u>1 005 600</u>
<u>A\$1 633 000</u>	<u>A\$1 633 000</u>	<u>A\$0</u>		Total Dépenses	<u>A\$1 691 900</u>	<u>A\$1 759 700</u>